JOURNAL FIJILLE D'AVIS DU VA

ABONNEMENTS:

L'abonnement est payable par six mois. année 6 mois 8 mois . . 6.50 8.25 2.-Valais et Suisse .

Etranger (envoi des 3 nomaéros de la semaine . . 12 - 6.50 4.-Envoi par auméro . . . 15 .-- 7.80 4.40 Organe de publicité et d'informations, paraissant à Sion les mardi, jeudi et samedi

Administration et Expédition: Imprimerie GESSLER, SION

Compte de chéques Nr. Il 584. Les annonces et réclames sont reçues par l'administration du Journal

Sur demande le "BULLETIN OFFICIEL" est joint comme supplément aux prix de fr. 0.75 par semestre pour la Suisse et fr. 2.70 par an pour l'Etranger

Téléphone Nº 46

L'abonnement part de n'importe quelle date et continue jusqu'à révocation formelle et rignée. Les abonnements pour l'Etranger sont payables d'avance

ANNONCES:

Canton Suisse Etranger La ligne ou son espace . 0.10 0.20 Réclame . . .

Pour renseignements et devis s'adre et à "L'administration du Journal" Si

Famille catholique de la Suisse allemande, cherche Jeune fille

libérée de l'école pour s'occuper d'un petit enfant et aider un peu au ménage. Bonne occasion d'apprendre l'allemand. Vie de famille.

Adresser offres détaillées et si possible photographie à CASI-MIR MEYER-FISCHER, Imprimeur, WOHLEN (Argovie).

ON DEMANDE

pour un bon café de Sion. Entrée le 2 janvier 1918. Inutile de se présenter sans de bonnes

S'adresser au bureau du journal qui renseignera.

vendre

me machine à coudre à pied pour tailleur de montagne, pouvant coudre le cuir.

Conditions très avantageuses. Sadresser chez Joseph Meyer

Un wagon vendu 1 fr. 20 la mesure, 8 fr. les cent kilos. Maurice GAY, Sion.

On cherche à louer ou à acheter du terrain cultivable. S'adresser à la Brasserie St-Georges S. A. SION.

Vases

de toute contenance de 100 à 20,000 litres, à vendre à bon marché.

S'adresser à Ant. Raimondi, tonnelier-caviste, Renens-gare.

Asphalte ou bitume demandés

par toutes quantités. Société Industrielle et Agricole, 4, Rue Thalberg, GENEVE.

Achetons combustibles

(charbons, lignites, bois) par wagons. SOCIETE INDUS-TRIELLE ET AGRICOLE, 4 Rue Thalberg, GENEVE.

Beurre

Méthode récente et certaine pour faire le beurre chez soi. Rendement garanti de 1 livre jusqu'à 5 kgs. par semaine d'excellent beurre dur et frais.

Renseignements très détaillés au reçu de frs. 3.— par mandat postal. - Louis Mayor, Bonvard, près Genève.

Savon à laver

"Daventria,, qualité garantie et inoffensive en boîte de 6 kilos à Frs. 15.-. Boîte reprise à frs. 3,50 contre

Jean Bruggmann, Flawil (St.-Gall)

Savon mou

blanc, pour lessive, à fr. 1.50 jaune, pour nettoyage à » 1.30 en cuveaux de 15 à 30 kg. En vente auprès du Dépôt Namentrasse 1. Bâle. Tél. 2270.

Achat de Bibliothèques

grandes et petites. Lots de livres et fins d'éditions. Offres sous: T 518 X Publicitas S. A. Genève.

Mineurs et Manœuvres

sont demandés pour la

Mine de charbon d'Isérables Logement gratis

Pension au prix de revient dans la cantine

S'adresser Soc. d'Anthracite de Sion S. A. S.



conjurée Pour cet hiver grâce aux

Deufs frais

évaporés

garantis pur

des Etablissements

John LAYTON & Co, Ltd., Londres et Genève

Représentation exclusive

pour les Districts de Vevey, d'Aigle du Pays d'Enhaut et le Canton du Valais

O. Légeret, Montreux

1 kilo de nos œufs frais évaporés équivaut à 100 œufs et coûte fr. 25.— Valeur de 12 œufs fr. 3.—. (Mode d'emploi à disposition)



LAUSANNE

Fondée en 1858

ALBERT ROULET

Agent général

Assurances sur la Vie avec ou sans partici-pation aux bénéfices Assurances combinées vie et accidents

Assurances individuelles contre les accidents

Assurances de responsabilité civile

vis-à-vis de tierces personnes Renscignements sans frais par

Rentes viagères

Viandes saler ou sécher

Occasion exceptionnelle avant la hausse

Quartier de devant à fr. 2.80 le kilo. Derrière à 3.20. Poids moyen de 60 à 100 kg. SPECIALITE:

Boudin et Saucisses de foie à 1.80 le kg.

Boucherie et Charcuterie Henri Huser

= LAUSANNE =

Nous garantisson le tirage au 31 Décembre

"MERCURE"

CONSERVES

a lieu dans toutes ses 92 succursales du 24 novembre au 1er décembre

Vente spéciale de conserves de toutes espèces, telles que conserves de viande,

grand choix, conserves de poisson (sardines, thon) saumon, etc), conserves de légumes et de fruits

(compotes). Excellente occasion de s'approvisionner avant l'hiver et avant de nouvelles hausses des prix.

MAISON SPECIALE POUR LES CAFES

CHOCOLATS SUISSES ET DENREES COLONIALES

Les collectionneurs de Timbres-poste

sont priés d'envoyer leur adresse au Comptoir philatélique de Renens-gare

MACHINES A RCRIRE

NEUVES ET D'OCCASION LOCATION

ACCESSOIRES: RUBANS, PA-PIER CARBONE, FOURNITÚRES DE BUREAU TRAVAUX DE COPIE

CIRCULAIRES BUREAU DACTYLE - MONTREUX



MALADIES DE LA PEAU et des VOIES URINAIRES

24; Rue de Candolle, 24 **GENEVE** Qu'importe la chaussure!! poursu qu'elle soit imprégnée à



ous les marchands de chaussures et cordonniers

Gde Loterie du Casino de Schwytz

Tirage 31 Décembre irrévoc. Prix du billet: 50 cts. Le plan de tirage comprend 13.119 lots gagnants de frs. 11 billets pour Fr. 5 .-10.-25.-

Envoi des billets centre rembour-1 à sement ou paiement anticipé par les seuls concessionnaires de la Loterie 1 à Banque Suisse de Valeurs à lots (Peyer & Bachmann)

20, R. du Mont-Blanc, GENEVE

125.000 40.000 10.000 5.000

4.000, 3.000, 1.000, 400, etc. en espèces A.11.911D.

MAVAVAVAVAVAVAVAVAVAVAVI Teinturerie

LAVAGE CHIMIQUE de tous vêtements TEINTURE dans les nuances les plus modernes. LAVAGE ET TEINTURE des gants, boas, plumes, etc. LAVAGE DES COUVERTURES de laine, flanelles, rideaux. STOPPAGE et RETISSAGEet SPECIALITE de GLA CAGE à neuf des faux-cols et manchettes. - Noir de luxe pour deuil.

ROUBERTY-BOGHI Avenue de la Gare, Sierre Expédition dans toute la Suisse. — Emballage soigné.

Fabrique,: Téléphone 35

Magasins: Téléphone 105 FABRIQUE DE MEUBLES

Amenblements complets en tous genres

pour Hôtels, Pensions et Particuliers Grands Magasins Avenue de la Gare - Exposition permanente

Salon de coiffure

Devis sur demande

Mme Joseph Erné Spécialiste manicure.

Vente par acomptes

Vente de l'Eau Paradis

A CRÉDIT!

Les marchandises sont vendues avec un premier versement de dix francs aux grands magasins

Frankenstein-Meyer

BERNE, Place Tour d'Horloge, 4

Grand choix en tissus, confections pour dames, hommes et enfants, chaussures lingerie, trousseaux, sits de fer, ameublements en tous genres, voitures pr. enfants au même prix que partout au comptant. Nombreuses succursales en Suisse et en France. La maison de Berne compte plus de 3500 abonnés.

Demandez la Feuille d'abonnement à Berne.

Fabrique Suisse d'Orfèvrerie S. A. Peseux, Neuchatel

seule usine suisse fabriquant entièrement le couvert de table en métal extra-blanc, argenté à divers titres. Entreprend également à des prix très réduits les réparations et réargentures de tous articles d'orfèvrerie.



Si vous voulez conserver votre chevelure souple,

ASPASIA S. A. savonnerie et parfumerie,

Demandez échantillons de

Milaines de Berne

de toiles, de literie et de lingerie de cuisine et de table à WAL-THER-GYGAX, fabricant, à BLEIENBACH (Berne).

Achetez des machines Suisses!



Petits paiements mens. Demandez catalogue ill. Fabrique suisse de machines à coudre, Lucerne

> Tondeuses pr Coiffeurs et familles

coupe garantie, 3 mm fr. 7.50 3, 7 mm fr. 8.—, 3, 7 et 10 mm. fr. 8.50 Soignée fr. 8.—. Pour chevaux fr. 6.50. Soignée 0,50.

Rasoirs diplômés garantis 5 ans fr. 3.50, extra fr. 5,50 Luxe fr. 6.50. De sûreté fr. 4.75 à 6

lames Fr. 8.—. Couteaux de table, cuisine dep. fr. 0.70. Boucher dep. 1.80 de poche (L'Agriculteur) 4 pr. fr. 4.50 Ciseaux Dame dep. fr. 1.50, Sécateurs ir. 4.50 Réparations et aiguisages en tous genres. - Catalogue gratis.

Ls. ISCHY, fabr. Payerne

BELLE CHEVELURE Engadina gué-rit la chute des cheveux et les pellicules. Barbe et cheveux poussent en peu de jours. Env. contre remb. Gd flac., fr. 3.50 petit flacon., fr. 1.75 (discret). Revendeurs de-

mandez prix Engadina Nº 4, Lugano (Gare)

CHANSONS

Choix immense. Demandez catalogue 1917 gratuit. Librairie Boquet, Bd. G. Favon, 12, Genève.

Poudre noire Le dentifrice classique Désodorisant, astringent, blanchissant les dents, évitant maladies des dents et gencives. Préparée par Dr. G. PREISWERCK YVERDON, se vend dans toutes

les pharmacies à 1 fr. la boîte.

La crême pour chaussures

que d'allumettes et graisses chim. Fehraltorf (Zurich) fond. en 1860 Pour obtenir le seul remède réellement

Seul fabr. G. H. Fischer, fabri-

efficace pour la guérison certaine et rapide du Goître et des Glandes écrivez à la

Pharmacie du Jura Dr. A. Bæhler & Co., à Bienne, qui vous enverra france contre rem-boursement de fr. 3.50, le véritable Struman, qui est reconnu comme étant le remède le plus efficace et le moins conteux. Nombreuses attestations. Succès garanti, même dans les cas les plus opiniâtres,



Sage-femme diplômée Mme Dupanloup-Lehmann

rue du Mont-Blanc, 20 (près de la gare) GENEVE, tél. 34,87, reçoit des pensionnaires. Consultations soins médicaux. Discrétion. Prix

modérés. Man spricht deutsch.

Les événements

Le nouveau gouvernement russe, par l'intermédiaire de son ministre des affaires étrangères, Trotsky, a fait parvenir aux ambassadeurs étrangers, une circulaire disant:

« J'attire votre attention, monsieur l'ambassadeur, sur le texte suivant approuvé par le congrès des conseils généraux des députés, renfermant les propositions d'un armistice et d'une paix sans annexion et sans contribution, basée sur le principe de l'indépendance des peuples et de leur droit de disposer librement d'eux-mêmes. J'ai l'honneur de vous proposer de considérer la dite pièce comme une proposition officielle d'armistice immédiat sur tous les fronts et de négociations de paix immédiate. Le gouvernement de la république russe entière fait cette proposition à tous les peuples et à tous leurs gouvernements. Veuillez transmettre, Monsieur l'ambassadeur, de la part du gouvernements des conseils généraux, l'assurance de sa haute considération du peuple français, qui ne pourra pas s'empêcher de demander la paix, comme d'ailleurs tous les peuples belligérants, saignés et épuisés par les massacres.»

A ces propositions formelles de paix, on pensait que l'Allemagne et l'Autriche allaient s'empresser de répondre; car elles se sont déclarées à maintes reprises, prêtes à entrer en négociations. Mais tel ne paraît pas être le cas. Suivant une dépêche de Petrograd, les Allemands ont refusé de recevoir les parlementaires envoyés par les commissaires maximalistes. Ils ont déclaré qu'ils ne voulaient négocier la paix qu'avec la Constituante et donnaient comme condition préalable pour entamer les pourparlers, que les Russes se retirent à 100 kilomètres en laissant les Allemands sur leurs positions actuelles.

Il convient d'attendre la confirmation de cette nouvelle qui nous paraît passablement suspecte. Par contre, les journaux viennois sont unanimes pour faire remarquer que les déclarations des ministres-présidents von Seidler et Wekerlé ne laissent aucun doute sur le fait que les puissances centrales examineront avec bienveillance toute proposition d'armistice sérieuse et acceptable provenant de la Russie. L'Autriche-Hongrie ne fera aucune difficulté pour amener une trêve des armes sur le front, oriental. Elle a donné ces derniers temps de si indiscutables preuves de ses dispositions pacifiques que l'acceptation d'une offre russe tendant à un armistice rentre tout à fait dans le cadre de sa politique. Mais l'incident Doukhonin montre que les difficultés proviennent du côté russe. Avant que la situation actuelle en Russie ne soit éclaircie, la question de l'armistice pourra difficilement être avancée.

Doukhonin est le généralissime russe qui a refusé de transmettre les propositions d'armistice aux austro-allemands et qui ayant été destitué de ce fait, a également refusé de démissionner.

Sur les fronts de bataille, les bulletins signalent la persistance de violents combats devant Cambrai. Après la première surprise provoquée par l'attaque anglaise, les Allemands se sont ressaisis et opposent maintenant une résistance opiniatre.

Le correspondant anglais de l'agence Reu-

« En deux jours, nous avons conquis 40 milles carrés de terrain et rendu à la France dix villages et plusieurs hameaux. La conquête instantanée de 40 mille carrés et de vingt villages et hameaux constitue un succès extraordinaire dans la guerre actuelle, d'autant plus qu'à l'ouest du front, le canal de l'Escaut, large de 60 pieds, constituait un gros obstacle derrière la ligne Hindenbourg.

» Nous avons passé au delà de cette ligne et franchi le canal du premier coup. Le point extrême de notre avance est situé à environ 2 milles de Cambrai.

» Une ligne de tranchées à moitié achevée nous sépare de la ville, où l'ennemi a massé de nombreux canons. Yue nous occupions Cambrai ou non, la question est peu importante, vu que les Allemands ne peuvent pas faire usage des routes et des chemins de fer aboutissant à la ville tant que nous tenons nos positions actuelles. Comme centre de ravitaillement et comme embranchement ferroviaire, Cambrai n'a maintenant pas plus de valeur pour l'ennemi que si nous l'occupions déjà.

Les Français, de leur côté, ont réussi hier dimanche, une brillante opération sur la rive droite de la Meuse. Malgré une violente tempête de vent et de pluie, sur un front de 3 km. 500 environ entre Samogneux et la région au sud de la ferme Anglemont, ils ont brillamment enlevé les premières et deuxièmes lignes allemandes, ainsi que des abris profonds organisés par l'ennemi sur les pentes sud du ravin du bois des Caures. Le chiffre des prisonniers actuellement dénombrés dépasse 800.

Sur le front italien, la situation est stationnaire.

En Palestine, les Anglais ont pris d'assaut la crête de Nebi-Samyl, siège de l'ancienne Mizpah, à environ 4500 mètres à l'ouest de la route de Jérusalem à Naplouze, le 21 novembre. De nombreuses contre-attaques turques ont été repoussées.

Les Turcs ont bombardé la mosquée renfermant le tombeau du prophète Samuel.

Les troupes anglaises montées, qui s'étaient approchées de Beytunya le 21 novembre, ont été refoulées par une forte contre-attaque et se maintiennent actuellement à Beit ur-el-Foka, sur le haut Beit Heron.

Des détachements italiens, coopérant avec les Anglo-Français en Palestine, ont conquis Kurryet-el-Enab, dans le voisinage immédiat de Jérusalem.

SUISSE

Contrôle à la frontière

On nous écrit: Un officier de la police de l'armée remarque que la garde renforcée des bords du Rhin et du lac de Constance a réduit au minimum fa contrebande qui avait pris, cet été, des proportions scandaleuses. Nous avons pu nous rendre compte nous-même de la sévérité des mesures prises.

C'était au début d'octobre par un des derniers jours tièdes de la belle saison. Un rapide voyage en Suisse orientale nous avait conduit à Stein, la cité qui baigne ses murs dans le Rhin à l'endroit où le fleuve se dégage lentement des rives fertiles du grand lac. Au milieu du jour, pour jouir du grand soleil et du paysage doux et magnifique, nous prîmes un bateau et nous remontâmes à la rame le courant presque insensible. Après une heure, nous étions au milieu du golfe arrondi qui termine le bas du lac de Constance; à main droite, s'étendait la rive thurgovienne, sur la plage de laquelle nous descendîmes un moment; l'autre bord est terre allemande; nous en approchâmes pour regarder à loisir un château sombre et carré, entouré d'un jardin à l'abandon; à côté de cette maison déserte, sur un débarcadère qui porte le nom d'Oberstad, une sentinelle allemande veillait. Elle ne nous inquiéta pas; une vedette automobile battant pavillon de l'empire, arrêtée au large et qui eût pu nous joindre et nous accoster, ne daigna pas non plus s'occuper de notre bateau. Mais lorsque nous eûmes repris le fil du courant et que nous franchimes la ligne où, tout proche de Stein, les deux bords du fleuve deviennent suisses, une embarcation montée par un rameur s'approcha brusquement et se mit en travers de notre route. L'homme nous interpella. Il était en manches de chemise et nous ne comprîmes pas d'abord son intervention. Mais il nous fit voir sa casquette et sa vareuse de garde-frontière déposées au fond du bateau et signe de son autorité. Un interrogatoire commença sur l'eau tandis que nos deux esquifs dérivaient lentement. L'autorité en manches de chemise nous apprit que nous avions franchi la frontière en dépit d'une nouvelle ordonnance rigoureuse. Nous aurions dû d'abord obtenir un laisser passer du commandant de secteur résidant à Schaffhouse. Notre inadvertance nous avait exposés à la captivité en Allemagne. Puisque les Allemands, qui n'ont aucun avantage à gêner la contrebande, nous avaient dédaignés nous méritions la contrebande et la geôle en Suisse. Il fallut une longue démonstration de notre innocence (le loueur de bateaux s'était gardé de nous avertir) et l'exhibition de papiers de légitimation, pour fléchir le cerbère. Nous abordâmes enfin à Stein, sans procèsverbal et sans menottes. Mais l'aventure sur le Rhin devant les fenêtres et sous le saule du couvent de Saint-Georges, nous avait prouvé que la frontière est gardée et que le contrôle renforcé, qui gêne les honnêtes gens, n'est peut-être pas sans gêner aussi les con-

La frontière allemande fermée

On écrit de Bâle que la frontière allemande vient de se fermer, par ordre des autorités militaires impériales, pour une période d'une certaine durée. Elle ne se rouvrirait que vers le 10 décembre. De ce fait, les trains d'évacués ne circuleront plus pendant une quinzaine de jours.

Aviateur tué

A Lausanne, vendredi après-midi, l'élève-aviateur Ziegler faisait son premier vol sur un nouveau monoplan de l'école Aéro. Comme il passait au dessus de Cery, le moteur s'arrêta et se mit à piquer vers le sol à toute vitesse.

Le pilote essaya de redresser son appareil mais c'était trop tard. L'appareil tomba sur le sol, écrasant le pilote.

Ziegler était âgé de 21 ans; il était Soleu-

Les réfractaires

Le Conseil fédéral a autorisé le Département politique à refuser l'autorisation de naturalisation aux réfractaires venus en Suisse après le début de la guerre et qui n'y ont jamais été domiciliés auparavant.

Le renchérissement du papier

Une circulaire des fabriques d'enveloppes annonce aux clients une nouvelle majoration de 150%! soit 70% de plus que la dernière de 80% en vigueur depuis le mois de septembre 1916.

En outre, les commandes sont acceptées sans garantie de livraison. Elles pourront être réduites ou annulées en tout temps. Les fabriques ne donnent aucune garantie non plus pour le collage et la coloration du papier.

Grand Conseil

Séance de samedi 24 nov. Présidence de M. Zen-Ruffinen.

Banque cantonale

A l'ouverture de la séance, on procède à l'élection d'un membre du Conseil d'Administration de la banque cantonale en remplacement de M. Im Boden, démissionnaire. Le scrutin donne les résultats suivants: bulletins rentrés 84; majorité absolue 43. M. Zumtaug-

wald, député, est élu par 48 voix. Peu s'en est fallu qu'il ne soit resté en é chec, un certain nombre de députés ayant porté leurs suffragels sur M. V. Petrig qui décidément a le vent en poupe et d'autres s'é-tant laissé aller à écrire de fantaisistes bulletins, histoire de dérider un peu l'auguste assemblée. L'un de ces bulletins portait le qualificatif: « la terreur des notaires », allusion à l'âpreté avec laquelle M. Zumtaug-

wald a naguère maltraité les tabellions à propos de la loi d'exécution du code civil. Un autre farceur a voté pour « Bruder Klaus », le vénérable ermite du Ranft.

On passe ensuite à la nomination d'un cehseur suppléant de la banque.

M. Py, directeur de banque à Brigue, est élu censeur par 63 suffrages sur 82 et M. Félix Pottier, est nommé censeur suppléant par 65 voix sur 80.

Allocations supplémentaires

Le décret concernant les allocations pour le renchérissement de la vie en faveur des employés de l'Etat, des gendarmes et du personnel enseignant est abordé en seconde lec-

M. Fama, reprenant la proposition faite en premiers débats, propose, au chiffre 3 de dire que les piqueurs, inspecteurs de route, dragueurs et autres fonctionnaires qui ne sont qu'une partie de l'année au service de l'Etat, ne toucheront l'indemnité qu'au prorata de leurs jours de service et des salaires perçus sur la base d'un maximum de 300 francs.

A propos des indemnités au personnel enseignant, M. H. Seiler, chef du Dt des finances, ne peut se résigner à admettre le vote intervenu en premiers débats, chargeant l'Etat du 75 pour cent de la dépense. Il rappelle que, dans le décret analogue porté en 1916, le Conseil d'Etat avait fixé sa part à 25 pour cent; le Grand Conseil la porta à 50 pour cent. Le gouvernement s'est incliné devant cette décision, mais aujourd'hui, le Grand Conseil veut encore aller plus loin. Le député qui a fait cette proposition a invoqué comme arguments le surcroît de charges des communes et la diminution de leurs ressources, résultant de la guerre et il a mis en comparaison les importantes recettes que l'Etat retire de l'impôt de guerre et de ceux sur les bénéfices de guerre et les grandes industries. A ce propos, laissons parler les chiffres: les comptes des communes dans l'ensemble du canton accusent d'après la statistique établie en 1914, un excédent de recettes de 300,000 fr. Tandis que depuis 1905, les comptes de l'Etat ont bouclé 9 fois par d'importants déficits et 3 fois seulement par des bonis.

Il est exact que la Caisse d'Etat touche une part des impôts indiqués; mais ce surcroît de ressources est absorbé par les œuvres de secours nécessitées par la guerre.

M. Seiler rend l'assemblée attentive sur le fait qu'il lui laisse l'entière responsabilité des conséquences financières qu'entraînerait l'adoption définitive de la proposition Troillet. Il dit qu'il y a également une question de principe en jeu: le Grand Conseil prendra prétexte de cet antécédent pour se laisser entraîner à d'autres dépenses à la charge de l'Etat.

Subsidiairement si le chiffre de 70% était adopté, il propose de ne l'appliquer qu'en faveur des communes dont la situation finan-

cière est précaire.

M. Raphaël Troillet maintient sa proposisition, adoptée en premiers débats. Il dit qu'il ne se fie pas beaucoup à la statistique financière des communes et que d'ailleurs cette dernière se rapporte à 1914; depuis lors les communes ont vu s'accroître considérablement leurs charges.

M. Burgener, président du Conseil d'Etat, vient à la rescousse de son collègue M. Seiler. Il remercie d'abord le Grand Conseil d'avoir réservé bon accueil à la demande du personnel enseignant. Ce dernier, par l'organe des deux présidents des Sociétés pédagogiques du Haut-Valais et du Bas aurait voulu que l'allocation soit portée à 55 francs pour les instituteurs et institutrices enseignant hors de leur commune; mais le Conseil d'Etat n'a pas cru devoir aller aussi soin et a fixé le maximum à 40 francs. M. Burgener appuie énergiquement la manière de voir de M. Seiler. Il ne faut pas oublier que les instituteurs sont considérés comme des fonctionnaires communaux et non pas des fonctionnaires de l'Etat; il appartient donc aux communes de les rétribuer. Le Conseil d'Etat en intervenant dans le paiement des indemnités dans la proportion indiquée, estime avoir déjà fait un grand pas pour faciliter cette dépense aux communes. Il faut s'en tenir au 50%.

M. le Dr. Raymond Lorétan appuie la proposition Troillet.

M. Alb. Dessimoz, président de Conthey, déclare: « Nous ne voulons pas toucher au principe de la loi qui fixe la part de l'Etat au traitement normal des instituteurs. L'antécédent que l'on craint n'est donc pas fondé. Il s'agit ici d'allocations supplémentaires extraordinaires, en dehors de la loi ».

Il insiste sur les difficultés financières des communes, spécialement de celles de la montagne et fait appel à la solidarité de celles de la plaine qui sont dans une situation plus fortunée.

M. Borgeat, Sierre, estime que, s'il est tout naturel que M. Seiler défende la Caisse de l'Etat, il est aussi logique que les présidents de communes soutiennent les intérêts de celles-ci. Il se rallie aux arguments invoqués par MM. Troillet, Lorétan et Dessimoz et fait observer qu'on ne pourrait adopter la proposition subsidiaire de M. le Chef du Département des finances, sans tomber dans l'arbitraire.

M. Camille Défayes: « Vous venez d'entendre de nombreux et éloquents présidents de commune faire valoir leurs raisons; permettez à un simple contribuable de dire également son opinion. A propos de la majoration du prix du sel, le Grand Consei, l craignant pour les finances de l'Etat, n'a pas voulu faire supporter à celles-ci les 60,000 francs prévus, il a estimé qu'il ne fallait cependant pas faire trop de trous dans la caisse cantonale et a décidé de faire supporter la charge aux contribuables. Et aujourd'hui, parce qu'il s'agit des deniers des communes, on s'insurge et l'on trouve que l'Etat peut supporter une dépense beaucoup plus considérable. Il faut se rendre compte, chiffres en main, des dépenses qu'entraînerait l'adoption d'une telle proposition. Nous avons en Valais 650 instituteurs ce qui fait en prenant la moyenne 22750 frs. par mois et pour 7 mois 159,290 francs à la charge de l'Etat. Je veux bien admettre que toutes les communes ne nagent pas dans l'or, mais il ne faut pas oublier que l'Etat a des dépenses s'élevant à 200,000 francs pour les œuvres de secours, sans parler des autres dépenses extraordinaires.

» On a fait appel à la solidarité entre les communes de la plaine et celles de la montagne. Eh bien! qu'on la mette en pratique cette solidarité! Les communes de la plaine ne peuvent pas même tirer de celles de la montagne une livre ou une demi-livre de beurre ou de fromage!

» D'autre part il y a ici une question constitutionnelle qui est en jeu. Le Grand Conseil ne peut pas voter une dépense extraordinaire de plus de 60,000 sans l'assentiment du peuple. Le referendum deviendrait donc nécessaire. En qualité de député, gardien de la Constitution, je ne peux souscrire à la proposition de porter au 75% la part de l'Etat ».

M. H. Seiler: On a parlé de la brillante situation financière de l'Etat. Cette situation est si brillante que prochainement nous serons obligés de présenter un projet de nouvel emprunt de 1,500,000 francs. Vous croyez faire un geste généreux en faveur des communes et c'est le contribuable que vous frappez directement; car le Département des finances n'aura pas d'autre moyen que de serrer la vis!

M. Francis Burgener intervient heureusement dans cet épique duel de sous pour proposer une transaction et il demande que la part de l'Etat soit fixée à 60%.

Au vote, c'est cette dernière proposition

qui est adoptée.

Le décret est ensuite adopté dans son ensemble avec une adjonction aux considérants proposée par M. H. Seiler, indiquant que cette mesure est prise d'urgence en raison des circonstances actuelles.

Tribunal des assurances

Le Grand Conseil aborde le règlement d'exécution élaboré par le tribunal cantonal concernant l'institution du tribunal des assurances. Ce tribunal sera formé du président et de deux juges du tribunal cantonal.

M. Dallèves fait observer que, d'après ce règlement, on revient à l'ancien et facheux système des jetons, qui consiste à faire payer par les clients la présence des juges. Les plaideurs seront souvent de pauvres ouvriers qui auront à réclamer contre la puissante société fédérale des assurances. Il faut trouver une autre solution moins odieuse.

M. Défayes justifie le point de vue dans lequel s'est placé à ce sujet le tribunal cantonal. Il n'a été prévu aucun traitement en faveur des juges qui seront appelés à fonctionner dans la section des assurances; or ils ne peuvent pas, comme on dit, travailler à l'œil.

M. Dallèves réplique qu'il n'est pas dans ses intentions d'obliger les juges à travailler sans rétribution. Il n'est pas digne de la justice, qu'après une séance, un juge fasse aller toucher sa paie par son greffier auprès du plaideur qui est un pauvre diable et ne pourra peut-être pas s'acquitter.

M. Dallèves propose d'approuver provisoirement le règlement en invitant le Conseil d'Etat à présenter un projet de rétribution par le fisc des juges préposés aux assurances.

MM. Raymond Evéquoz et Leuzinger approuvent cette manière de voir qui est adop-

Les alpages de Salenfe et Clusenfe Les communes d'Evionnaz, Salvan et Champéry sont en conflit au sujet de la juridiction des alpages de Salenfe et de Clusenfe.

M. Rappaz, président d'Evionnaz lit une déclaration disant que les droits de cette commune sur cel territoire sont historiques et incontestables; ils ont d'ailleurs été reconnus par le Conseil d'Etat. La commune de Vionnaz exige que cette question ne reste plus en suspens; toutefois elle ne s'oppose pas au renvoi jusqu'à la session de mai, demandé par la commune de Salvan; mais à la condition que le décret soit alors voté d'urgence en deux débats.

M. Pouget, président de la commission, demande que les communes intéressées déposent, leurs dossiers le plus tôt possible entre les mains du Conseil d'Etat, afin que la commission puisse examiner la question avant l'ouverture de la session de mai.

Correction de la Lizerne

Le Grand Conseil adopte l'urgence en deux débats le décret concernant la correction de la Lizerne. Le coût des travaux est devisé 141,000 fr.; la Confédération paie une subvention de 49,700 fr.; l'Etat de 20 pour cent; en plus les C.F.F. et l'Etat du Valais, pour la route cantonale, étant intéressés à l'entreprise participeront aux frais avec les communes d'Ardon et de Vétroz.

Le décret interdisant le flottage des bois dans la rivière, M. Dessimoz, président de Conthey, dit que cette commune sera dans l'impossibilité d'exploiter de grandes forêts situées dans le cours supérieur de la Lizerne; il demande que les communes d'Ardon et Vétroz soient en conséquence appelées à subventionner la création de chemins forestiers.

Cette proposition est combattue par M. Abel Delaloye et par M. Delacoste, Chef du département des Travaux publics, qui l'estiment inadmissible; elle n'est pas approuvée.

Route du Rawyl

Est adopté le décret concernant l'établissement d'une nouvelle section de la route du Rawyl, allant du chalet Gasser au point de jonction de la route de Vermala. Le devis est fixé à 118,000 fr. Les travaux devront être achevés dans l'espace de six ans.

Budget

Le Grand Conseil approuve la récapitulation du budget portant, après les modifica-tions intervenues, 4,232,727 fr. en recettes et 4,841,143 en dépenses; soit un déficit de fr. 608,415.

Naturalisation

La naturalisation valaisanne est accordée à

Noel Darioli à Sierre, ainsi qu'à sa famille. Darioli a épousé une Valaisanne et il est libéré de toute obligation militaire en Italie.

Un emprunt

Avant de lever la séance, M. Seiler, Chef du Département des finances, prie le Grand Conseil d'autoriser le bureau à désigner une commission chargée d'étudier le projet d'emprunt que le Conseil d'Etat se propose de faire prochainement.

M. le président constate qu'en dix jours de séance, M. les députés ont liquidé tous les tractanda; il annonce la clôture de la session et leur souhaîte bon retour dans leurs foyers,

CANTON DU VALAIS

Contrôle des denrées alimentaires

Le rapport mensuel sur le contrôle des denrées alimentaires en Valais, présenté par M. le Dr. B. Zurbriggen, chimiste cantonal contient entr'autres les observations suivantes sur divers objets:

Bière. - Nous avons fait prélever des échantillons des deux brasseries du Canton. La bière de l'une d'elle a montré une teneur en moût bien faible, soit 10,1%, ce qui correspond assez exactement avec le minimum de 10% établi durant la guerre. C'est ainsi que nous avons, vu la pénurie de malt, une bière dans la fabrication de laquelle l'orge a été remplacée en grande partie par le riz et la teneur en moût diminuée de 12 à 10%; c'est donc une bière de qualité inférieure, auguel s'ajoute comme facteur désagréable une forte majoration de prix, c'est une bière de guerre!

Eaux potables. — De 31 échantillons analysés, 8 furent contestés. Parmi celles qui furent objet à contestation, 3 le furent comme étant trop fortement calcaires et gypseuses. Tel tut le cas de l'eau d'une fontaine communale qui présentait un résidu sec de 1656 mgr., cette

eau était trop gypseuse. Luclques cas de typhus s'étant présentés dans deux communes du canton, les eaux des différentes fontaines alimentant ces communes ont été soumises à l'analyse chimique et bactériologique. Les résultats de ces analyses ont été trouvés normaux. L'eau potable d'un puit a été contestée pour dépôt très

fort et présence de nitrites. Signalons ici que les eaux d'une rivière ont été complètement contaminées par des déjections organiques d'une fabrique (goudron, etc.) Il n'y a aucun doute que cette forte teneur en matières organiques doit avoir une influence très pernicieuse pour l'empoisonnement de nos cours d'eau. Dans les années précédentes nous avons déjà fait un rapport sur plusieurs cas analogues de différentes fabriques, et ils ne cesseront de se présenter aussi longtemps que l'on n'édictera pas de prescriptions obligeant les fabriques à déverser leurs résidus de façon à ne pas nuire aux poissons.

Depuis trois ans déjà, nous remettons nos rapports d'analyse d'eau potable des différentes communes au Département de l'Intérieur. Ces rapports sont classés au casier sanitaire avec les rapports d'inspection des fontaines faites dans chaque commune par l'ingénieur

agricole cantonal.

Selon les ordres et le sens de la circulaire du Service suisse de l'Hygiène publique du 14 octobre 1916, ces analyses chimiques e bactériologiques devraient pouvoir être développées sur une échelle beaucoup plus grande; ce serait même une nécessité; malheureusement, l'état actuel de notre établissement n'est pas susceptible d'être transformé pour l'analyse bactériologique. Nous sommes donc obligés, faute de mieux, d'avoir recours à un autre laboratoire bactériologique, en attendant la construction du nouveau laboratoire, construction qui devient toujours plus urgente.

Epices: 17 analyses et 4 contestations. Un safran contenant trop d'impuretés a été amendé. Les autres contestations ont porté sur du poivre mélangé avec de la farine de riz et farine de tourteaux de Sésame. Par une enquête sérieuse, nous avons pu établir qu'il s'agissait d'une fraude qui était pratiquée depuis plusieurs années. Le cas a été amendé par le Tribunal de 500 fr.

Fromages: 27 échantillons nous ont été remis faisant suite à une circulaire sur le contrôle des prix maxima. Cinq contestations ont été prononcées par des fromages déclarés gras et ne correspondant qu'à des fromages migras. Une amende a été prononcée pour mise en vente d'un fromage avarié. 4 dénonciations enfin ont été faites pour contravention à l'arrêté sur les prix maxima.

Graisses et huiles comestibles. Nous avons analysé 15 graisses comestibles, dont 3 contestées. Il est à faire remarquer que le petit nombre d'analyses en huiles et graisses provient, de la pénurie toujours plus grande dans cette classe de denrées si nécessaires; dans un certain nombre de communes, les experts locaux nous ont signalé que les marchandises de ce chapitre faisaient totalement défaut dans

Une graisse comestible en plaques a été contestée, le nom fantaisie était trop grand et la plaque de 500 gr. présentait un déchet de 22 grammes. Une graisse mélangée et une graisse de rognon contestées comme moisie et avariée.

Une huile comestible le fut comme trop acide, et 4 huiles d'olive et d'arachide, mélangées avec d'autres huiles, seront vendues comme huiles comestibles.

Lait: Total 246 échantillons et 80 contestations.

Il est à remarquer que le grand nombre de contestations a été augmenté par le grand nombre d'échantillons contestés pour impuretés, soit 35 cas, constatés par le Laboratoire cantonal. Suivant l'importance de la contravention, il a été prononcé des avertissements avec payement des frais d'analyse ou des amendes. Il est de toute nécessité de contrôler

sur une plus grande échelle les impuretés dans les laits, mais au vu des conditions topographiques de notre canton, l'on ne pourra y arriver que si les experts locaux attribuent tous leurs soins au contrôle du lait surtout et aux inspections périodiques des écuries, etc.

Nous avons constaté 12 cas de falsifications par addition d'eau et dans les proportions sui-

Jusqu'au 15% d'eau 2 cas; de 15 à 20% d'eau 8 cas; de 30 à 50% d'eau 1 cas; de 50% et plus 1 cas.

6 contestations ont été prononcées pour des laits naturels, mais trop faibles et 9 pour des laits malades.

Un lait provenant de 5 vaches nous ayant paru suspect, il fut prélevé l'échantillon à l'écurie, comme contre-épreuve. Cet échantillon donnait un chiffre de réfraction 36,4 pareil au premier. Il s'agissait donc d'un lait malade ce qui fut reconnu par le prélèvement d'échantillons de chaque vache séparément. Deux des vaches ont montré des laits tout à fait anormaux, soit: réfraction, 32,5 et 33,1; catalase: vers 100; essai à l'alcool-alizarine: violet; examen microscopique: présence de leucocytes. Donc, deux laits complètement mala-

Aux mois de novembre et décembre passés, dans la série d'analyses de laits que nous avons faite, nous avons souvent constaté pour des laits naturels une densité très élevée comprise assez souvent entre 1,034 et 1,037. Il faut ajouter que le plus souvent ces laits provenaient de localités de montagne et étaient de plus caractérisés par une teneur en résidu sec sans la matière grasse s'approchant de 10 pour cent et un chiffre de réfraction dépassant souvent 40. Ce fait doit provenir probablement du manque complet des farines fourragères, tourteaux, etc., et de là fourrage anormal.

Fruits: Un envoi de 7000 kg. de pêches fraîches, contesté. La marchandise était pourrie

en grande quantité.

Produits de la minoterie: Il fut analysé 63 échantillons de farine (plus du double de l'année passée) et 20 contestations. 4 farines complètes ne correspondaient pas aux types fournis par le commissariat central des guerres. Avis a été donné à ce dernier à Berne.

Faisant, suite à une plainte des intéressés, il a été constaté qu'une boulangerie utilisait de la farine ayant une teneur en cendres de 1,13 pour cent, donc beaucoup plus forte que celle du type fédéral.

Une farine complète contestée comme sale. contenait des toiles d'araignées. Pour la première fois, cette année, il a été fait un controle étendu sur les farines de maïs. La farine de maïs a toujours été une des denrées alimentaires des plus importantes pour notre canton et maintenant depuis la guerre plus encore. Aussi vu sa grande importance, nous les classons parmi les aliments de première nécessité avec le lait, la viande et la farine de froment. Nous avonc donc contrôlé tous les moulins fournisseurs du commerce valaisan, et 11 échantillons ont été contestés com-

me ne correspondant pas à leur déclaration. Pâtes alimentaires: Deux macaronis contestés pour leur acidité trop forte.

Sirops: Echantillons analysés 8, contestés 2. — La présence de matières édulcorantes artificielles (saccharine), n'a été rencontrée dans aucun d'eux. Deux sirops de framboise contestés comme non naturels.

Préparations de viande: 6 échantillons furent objets à contestation. Dans deux cas, des saucisses étaient additionnées de fécule et étaient faites de viande de qualité tout à fait secondaire (presque exclusivement de ligaments, couenne, etc.) Pour une autre, cellesci avaient été additionnées d'albumine comme matière épaississante.

A la suite d'une intoxication survenue dans une famille et qu'on avait imputée à l'absorption de préparations de viandes, des saucisses suspectes ont été soumises à une analyse

spéciales et ont été reconnues inoffensives. Vins et vins artificiels: Nous avons voué une attention toute spéciale cette année au contrôle des vins. Nous avons pu constater que ce travail a porté ses fruits. Sur 111 analyses, 50 échantillons furent contestés.

Parmi ces derniers, citons: 4 vins déclarés Roussillon choix, reconnus falsifiés par addition d'eau; 4 autres vins également additionnés d'eau.

Chez un seul marchand de vin étranger, qui avait ouvert des dépôts dans deux localités de notre canton, il a été prélevé 15 échantillons de différents fûts. 10 de ces vins ont été reconnus additionnés d'éau et 2 vins de Piémont contestés comme vins artificiels.

15 échantillons provenant d'un autre marchand, contestés comme surplâtrés.

3 autres cas de vins étrangers provenant de deux autres maisons différentes également reconnus comme surplâtrés.

3 vins étrangers passés sur du marc de vin du pays, étaient devenus, par cette élégante manipulation, du vin du Valais et ven-dus comme tels. Ils furent contestés pour fausse désignation.

1 vin contesté pour goût de moisi;

1 vin expédié comme fendant par une maison de Genève en gare de Sion et réexpédié immédiatement à une autre destination, a été reconnu comme vin étranger.

3 vins étrangers vendus comme fendant, et aussi 5 vins fendant contestés pour fausse désignation (coupage de différents crus du Va-

En résumé, il a été remis au Tribunal can-

tonal: 17 cas pour poursuite et répression concernant des vins falsifiés par addition d'eau pour fausse désignation de vins, pour des surplâtrés et pour vente de vins artificiels. Aux préfets de districts: 11 cas concernant

des ventes de vins sous fausse désignation de vins, piqués et détention de vins artificiels (piquettes), sans autorisation et sans inscription. 10 cas ont été jugés par le Tribunal can-

tonal, et les amendes suivantes ont été appliquées: 50, 80, 20, 100, 200; 300; 600 et 1500 fr.; de plus, dans trois cas, les noms des maisons ont été publiées. Nous croyons même nécessaire de faire remarquer ici que ce sont surtout quelques maisons de Genève qui inondent notre canton de pareilles boissons.

Dans une enquête judiciaire sur un vol de vin, la comparaison de 3 vins a nettement prouvé l'innocence de l'inculpé.

Un vin vermouth fabriqué par un cafetier avec des essences a été exclu du commerce. Moûts: Un moût remis par un particulier a été reconnu comme additionné d'eau.

Chronique sédunoise

SION — Culture de céréales

La commune de Sion doit, pour recevoir du pain, ensemencer pour 1917-18, 60 Ha soit 158 mille toises en céréales panifiables.

Voulant répartir cette charge d'une façon équitable, la commune a pris les mesures suivantes:

1) chaque contribuable est tenu d'ensemencer une surface déterminée comme suit, en tenant compte de la fortune et des terrains pouvant être emblavés:

1re classe: 1000 toises; 2e classe: 600 toises; 3e classe: 400 toises; 4e classe: 200 toises; 5e classe: 100 toises.

2) les personnes tenues à emblaver seront avisées par le Bureau. Elles pourront recourir au Conseil d'Etat dans les 8 jours dès la notification de l'avis.

3) il est recommandé au public d'emblaver une surface supérieure à celle qui leur est imposée.

4) les personnes désirant faire des emblavages volontairement et celles qui ne possédant pas de terrain voudraient ensemencer peuvent s'inscrire au Bureau communal.

5) tous ceux qui n'auraient pas été astreints à ensemencer ou qui ne se sont pas fait inscrire pour des emblavages volontaires sont considérés comme faisant partie de l'entreprise communale d'emblavage et supporteront tous les risques et frais de cette entreprise, au prorata de leur impôt.

6) la commune cherchera à procurer la main d'œuvre aux personnes qui en feront, la demande.

7) il est recommandé d'ensemencer en céréales les champs de pomme de terre et de planter en 1918 les pommes de terre dans les terrains ronqués cet automne.

L'assemblée des colonies italiennes

L'assemblée des membres des colonies italiennes du Valais qui a été tenue hier, dimanche, dans notre ville, a réuni 145 participants de toutes les parties du canton.

Le matin, à 11 heures, un office funèbre avec sermon de circonstance a été célébré en mémoire des concitoyens morts glorieusement sur les champs de bataille. L'après-midi a été tenue la réunion dans la salle de la Société de secours mutuel. MM. Capioni et M. l'abbé Cay. de Vita de l'œuvre Bonomelli y ont pris

L'assemblée a confirmé le comité en charge avec M. Gioira, Sion, comme président et a nommé l'abbé de Vita, président d'honneur. Il a été décidé d'adjoindre au comité un

tion d'un bureau de renseignements à Sion. Une collecte en faveur des évacués italiens a produit la belle somme de mille francs.

délégué par sections et de demander la créa-

FAITS DIVERS

Les déserteurs

Gelindo Nanzer, de Frasquera, a passé l'alpe Commana et s'est présenté au poste militaire de Gondo comme déserteur. Il était en convalescence et devait, ces jours prochains, rejoindre le 93e régiment d'infanterie sur le front. Il a été amené à Brigue!

Le prix du sel

Le Conseil d'Etat publie un arrêté fixant le prix du sel à 25 centimes le kilo dès aujourd'hui, conformément à la décision prise par le Grand Conseil.

Pharmaciens

MM. Jacques Cardis, Collombey et Eugène Coquoz, de Salvan, ont passé avec succès, à Lausanne leur examen professionnel de pharmacien. M. Jean Coquoz, Salvan celui d'assistant-pharmacien.

Le pain à prix réduit

Le Conseil fédéral a pris un arrêté au sujet de la fourniture de pain à prix réduit. La Confédération subventionne ce service, qui ne doit pas faire partie du service de secours aux pauvres, et les cantons devront le séparer également de leurs services d'assistance publique.

Le pain à prix réduit sera fourni aux mê-mes conditions que celles qui existent pour la fourniture des laits à prix réduits. Le droit de recevoir du pain à prix réduit est limité aux quantités journalières suivantes: Pour les adolescents et les enfants au-dessus de deux ans, 275 grammes: pour les enfants au-dessous de 2 ans, 150 grammes.

Est-ce vrai?

Le « Temps » de Paris annonce: « M. de Lanken-Walkenitz, ancien conseilser de l'ambassade d'Allemagne à Paris et chef de l'administration civile en Belgique, se trouvait depuis quelques jours à Brigue, en compagnie de M. de Scheen, ancien ambassadeur

d'Allemagne à Paris ». Nous ne savons pas ce qu'il y a de vrai dans cette nouvelle. En tout cas on se demande ce que ces deux fonctionnaires allemands auraient bien pu faire à Brigue, à moins qu'il y ait eu erreur de transmission sur le nom de la localité.

Chemins de fer

Les recettes d'octobre du Lœtschberg-Simplon se sont élevées à 335,000 francs contre 357,309 en octobre 1916. Elles continuent donc baisser.

Celles de l'Aigle-Ollon-Monthey se sont élevées à fr. 6250 contre 4357 en octobre 1916.

Pro Juventute

Le mois de décembre est à la porte, le quatrième depuis que le terrible fléau ravage

notre univers. Tout autour de nous, ce ne sont que soupirs, plainte, lamentations, cris de douleur, de rage, de peuples auxquels la guerre a ravi leurs biens les plus chers.

Nous, Suisses, soyons donc reconnaissants d'avoir été épargnés jusqu'ici. Et pourtant, de sombres nuages s'amassent à notre horizon. Le froid, la faim sont la menaçants, guettant le moment d'envahir nos demeures. Et si la détresse devait faire son apparition, ses premières victimes ne seraient-elles pas les innocents, les faibles, les êtres sans dé-

C'est pourquoi le conseil de la fondation Pour la Jeunesse » a décidé de travailler cette année-ci en faveur de la mère et du petit enfant. La fondation veut, par sa vente habituelle de timbres et cartes donner à chacun l'occasion de protéger nos tout petits et leurs mères contre les privations menaçant d'altérer leur santé et leurs capacités futures. Dans notre commune aussi, les timbres et les cartes « Pro Juventute » seront mis en vente pendant le mois de décembre et offerts de maison en maison. Le produit de la vente reviendra aux petits enfants et à leurs mères.

Aidez-nous tous: Achetez tous les timbres et les cartes de la Jeunesse. Servez-vous en pour votre correspondance de Noël et de Nouvel-An. Et ceux qui recevront vos cartes et vos timbres se réjouiront de voir que vous aussi, vous avez pensé à nos petits, à notre

L'administration communale se joint à cet appel et demande à la population de se mon-(Communiqué). trer généreuse.

la guerre

La flotte russe saisie

par les Anglais Un journal russe communique que les An-

glais ont saisi tous les navires russes dans les eaux septentrionales.

Les vaisseaux russes et le croiseur Askold ont été placés dans la Méditerranée sous surveillance anglaise.

Français délivrés

On apprend qu'un millier de Français délivrés par les Anglais sont arrivés à Amiens où ils vivent maintenant des heures splendides de liberté après trois années de joug. Il ressort de leurs récits que le régime appliqué aux bourgs et villages du Cambrésis équivaut à des travaux forcés comportant de dures punitions. Au moindre avertissement, c'est la suppression totale de nourriture.

En Haute Cour

Après une longue discussion, la commission chargée de l'affaire Malvy a voté par 12 voix contre 4 et 10 abstentions une motion tendant au renvoi de M. Malvy ancien ministre français, devant la haute cour, sans enquête préalable et comportant la mise en ac-cusation demandée par lui-même.

Sur le front italien

Sur le haut plateau d'Asiago, les héroïques détachements de la 1re armée qui, depuis dix jours, luttent sans trève et sans avoir cédé un pouce de terrain, pour la défense du saillant de Meletta, ont repoussé hier également, plusieurs attaques furieuses de l'ennemi et contre-attaqué avec succès. Deux secions de mitrailleuses ont été capturées.

Sur le reste du front, seulement des actions

Un de nos aviateurs a abattu deux appareils ennemis au-dessus du mont Grappa.

DERNIERE HEURE

Une victoire socialiste à Lucerne LUCERNE, 26. — La demande d'initiative tendant à modifier la loi sur les jours de

repos officiels a été repoussée par 10,730 non contre 2044 oui. Tous les partis s'étaient prononcés contre le projet.

Dans l'élection supplémentaire pour un membre de la municipalité de la ville de Lucerne, en remplacement de M. Albisser, appelé à la présidence du Tribunal fédéral d'assurance, le candidat socialiste, M. Schwegler juge de district, a été élu sans opposition.

Le pape et la paix

ROME 25. — L'« Osservatoire romano » publie la note suivante:

Luclques agences et journaux, spécialement à l'étranger, ont annoncé que le Saint-Siège a adressé ou adresserait un nouvel appel en faveur de la paix aux deux groupes de belligérants ou alliés des deux groupes. Nous sommes autorisés à déclarer que cette nouvelle est dépourvue de tout fondement.

Château incendié

MADRID, 25. (Havas). — Un incendie a éclaté au palais des ducs Modicanoli, qui renferme des objets artistiques et historiques d'une très grande valeur.

Le palais est complètement détruit, mais l'armurerie, les peintures et de nombreux objets d'art ont été sauvés.

Incendie

Ste-CROPX, 26. — Un incendie dont on ignore la cause a presque complètement dé-truit, au centre du village, la fabrique de phonographes et de boîtes à musique Lador, qui occupait 150 à 200 ouvriers. Une grande partie de l'outillage et des machines a été en-dommagé ou détruit.

MONTREUX, 26. — Sept habitants de Montreux, qui avaient fait hier une excursion aux Rochers de Nave, ont été surpris dans l'après-midi, par une violente bourrasque de neige et se sont égarés. Ils ont glissé sur les pentes glacées et se sont tous blessés plus ou moins grièvement.

La situation en Russie

COPPENHAGUE, 26. — Le représentant des bolchevikis auprès de la presse étrangère à la frontière suédoise, a recu de Petrograd un télégramme officiel daté du 23 novembre, suivant lequel les bolchevikis auraient pour eux toute l'armée et toute la flotte, le nord, l'ouest, le sud-ouest de la Russie, avec les villes de Petrograd, Moscou, Odessa, Kiew, Kharkoff, le territoire de l'Oural et la Sibérie.

Des centaines de délégués viennent du front pour annoncer la solidarité complète de l'armée avec le nouveau gouvernement. La question du ravitaillement est grave, mais jusqu'à présent, au prix des plus grands efforts, on est parvenu à surmonter les difficultés. C'est le pain qui est le plus difficile à trouver-Les fonctionnaires inférieurs des chemins de fer font cause commune avec les bolchevikis aussi le sabotage organisé par les fonctionnaires supérieurs n'est-il pas d'une grande efficacité.

Le général Dukhonine a été arrêté.

Sur mer

WASHINGTON, 26. — Le sous-marin allemand annoncé hier comme ayant coulé, avait quarante hommes d'équipage qui ont été capturés. Les Allemands ont eu un blessé, un mort et un noyé. Les Allemands ont fait couler le sous-marin après sa capture.

Le Papillon

Notre joyeux confrère nous a de nouveau préparé un de ces numéros dont il a le secret. On ne peut que se faire du bon sang en feuilletant « le Papillon » et regretter qu'il ne soit pas quotidien. Ce numéro, très amusant contient des caricatures de Polino, Hayward, George, Delaw, Closuit, Depagins; Chevalley, Pouly, Fontannaz, etc.

Des vers et des proses de Henry Spiess, Tristan Bernard, etc.

Fumez les cigares "PRO PATRIA"

EVRALGIE MIGRAINE, INFLUENZA,
Seul REMEDE SOUVERAIN KEFOL
Botte (10 poudres) 1.50. Ch. Bonaccio, phie-Gendre
Toutes Pharmacies. Exiger le "KEFOL".

Feuilleton de la « Feuille d'Avis » (N° 5)

Sa fille

Et le lendemain, passant devant la boutique désignée dont la vitrine s'adornait d'un superbe chromo de bonhomme Noel, Pierre s'était écrié, battant des mains: « Oh! c'est vrai qu'il est venu ici, Noel, même il a laissé son portrait au marchand.

Heureux âge où les illusions ébranlées peuvent se raffermit d'un mot... âge des grandes joies et des petits chagrins.

Me Derbois se remémore d'autres Noels moins prodigieux, où le visage confiant du garçonnet devenait rose de plaisir dans l'attente du cadeau dont il n'ignorait plus la terrestre provenance; et d'autres encore, plus récents, où l'oncle et le neveu, gravement rapprochés durant la veillée traditionnelle, parlaient de l'avenir... Et puis, pour espérer en cet avenir, ils ne s'étaient plus entendus... et amais, peut-être jamais plus, Me Derbois et l'enfant révolté ne se retrouveront ensemble sans défiance, et s'aimant de tout leur cœur.

« Monsieur, dit Phrasie, entrant brusquement à son habituelle manière, voici les journaux que j'ai achetés en revenant du marché et aussi le courrier que j'ai pris dans la boîte. Nicaise n'a point paru.

- Il a congé, répondit le notaire, arraché a ses souvenirs; congé jusqu'au 2 janvier. - Et c'est tant mieux, approuva la servante. Ce gamin apporte plus de tintouin que monsieur lui-même; c'est un méchant garçon. y aurait là de quoi enrichir tous les Français. L'autre soir, monsieur, il...

- Donnez-moi mes lettres, Phrasie, c'est bien, merci.

- Il n'y en a pas de notre monsieur Pierre avertit la vieille dans un soupir. Voilà comme je le disais, les journaux... Mais je parie bien qu'ils vont encore nous cacher ce qui nous intéresse.

- Quoi donc? fit distraitement le notaire.

- Eh bien que l'empereur d'Allemagne a

été consulter une bohémienne pour savoir ce

qu'il devait faire et qu'un fantôme lui est apparu qui...

- Bon... bon... fermez la porte, ma fille. - Oui, grommela Phrasie, ça signifie: « allez-vous-en ». Je m'en vas. Aussi bien, monsieur ne croirait pas à ce qu'on raconte à la Halle, pourtant tout le monde le répétait... Et puis aussi qu'on s'étonne que ça dure comme ca... On devrait tout simplement les tuer tous. Et après qu'il n'y en aurait plus,

on aurait la paix. - Soyez persuadée, Phrasie que le généralissime serait tout à fait de votre avis.

— Eh! ben, alors?

- Alors, Phrasie, cette porte ouverte m'enrhume.

Elle s'en alla, fâchée. Diverses façons radicales et aussi géniales que celle-ci d'en finir avec la guerre hantaient son simple cerveau; elle aurait aimé en entretenir son maître, mais il ne l'écoutait pas. Alors, elle faisait durer son marché pour le plaisir de parler sans qu'on lui imposât silence, et de recueillir des

propos de malice, dont ensuite tout le jour elle nourrissait ses songeries. C'est ainsi qu'elle se plaisait à entendre M. Bonnassou, l'épicier, supputer les sommes considérables que la République française exigerait de l'empereur d'Allemagne avant de signer la paix. « Certainement pensait la bonne femme, à lui tout seul, Guillaume ne pourra jamais donner tant d'argent; mais sans doute que sa famille l'aidera un peu.» Et elle se rappellait qu'un sien cousin ayant fait jadis de mauvaises affaires, elle l'avait ainsi aidé de ses économies. Entre parents on se doit cela. Donc la France était bien sûre de se voir indemni-

Me Derbois, demeuré seul, ne se pressait pas de lire son courrier. La servante avait dit vrai, aucune lettre du front n'était là aujourdhui. De ce fait, avant même d'être ouvertes, les autres ne lui apportaient que déception. Il parcourait les journaux très vite, avec le fiévreux désir d'y trouver l'annonce d'une foudroyante victoire. Et puis, décu, en cela aussi, il repoussa les feuilles et se leva. Il s'en alla soulever le rideau de sa fenêtre et regarder la place endormie, comme naguère lorsqu'il

pouvait espérer voir apparaître le docteur. Il faisait sombre et froid, un vrai temps de Noel. Les étalages où s'entassaient les « étrennes »l ittéraires, utiles ou, chez l'épicier, flattant la gourmandise, ne parvenaient point à retenir l'attention des passants. Ils étaient, à cette heure encore matinale, assez rares et d'espèce inélégante. Sur son socle aux écussons de marbre vert, la victoire s'attristait de trop de couronnes desséchées qui, depuis le premier août, s'entassaient à ses pieds. « Les hommes, se dit Me Derbois, enlaidis-

sent aisément ce qu'ils prétendent embellir,

Ces fleurs pourries ont depuis longtemps cessé d'être un hommage acceptable; le service de voieries devrait les enlever.» Il en détacha ses regards, et ce qu'il aperçut lui fut bien plus désagréable encore que la vue des gerbes fanées. Laissant aussitôt retomber le rideau et l'écartant à peine, le notaire surveilla l'inquiétante démarche d'une petite silhouelte endeuillée, qu'il avait reconnue du premier coup

Est-ce que cette personne aurait l'audace de venir chez l'oncle de Pierre? Et dans quel but?... Lui souhaîter la bonne année, peut-être, Prétexte éhonté à recevoir un cadeau.

Me Derbois, en toutes choses pondéré et de jugement sain, entraîné par son antipathie sa rancune — en arrivait à divaguer.

En tous cas, si cette personne venait trouver le notaire, elle y venait d'un pas très irrésolu. Deux fois, elle avança sur le trottoir, deux fois, elle rebroussa chemin, pour revenir encore. Mais était-ce bien à l'Etude qu' elle se rendait? « Eh non, fit Me Derbois en la voyant traverser la place, elle ne vient

pas chez moi. Il aurait dû être content. Il ne prit pas le temps de se féliciter. Tout à sa curiosité, il guettait à l'abri du rideau. Après tout, « cette personne » a le droit de se promener là comme les autres dans les rues de Maugirac. Bon, Elle ne s'arrête pas devant toutes ces denrées alimentaires cuirassées de chromos et pavoisées de rubans... Entrera-t-elle chez le drapier?... Vraiment, acheter une robe neuve lorsqu'on est en grand deuil... Mais les femmes sont si frivoles. Eh! parbleu, elle est capable d'aller chercher des livres - des romans. Elle doit se nourrir de romans au Cabinet de lecture... Eh! pas davantage; la vitrine du libraire n'attire point d'elle un regard... elle passe derrière le monument. Va-t-elle disparaître par la rue qui débouche là?... Du tout. Elle reparaît sur le trottoir d'en face, et cette fois sa frivolité féminine ne résiste point aux séductions de l'étalage de M. Marc.

Faut-il que cette petite ait du temps à perdre pour s'absorber dans la contemplation de bibelots que, certainement, son budget lui interdit d'acheter.

Elle en a fini avec la vitrine de gauche; elle passe vite devant les grands saints vermoulus et se fige devant la vitrine de droite: dentelles et bijoux. Comme elle les examine! Encore... encore... Eh bien! la voilà qui entre dans le magasin brusquement. Les poltrons qui se décident à plonger ont de ces audaces.

Elle va s'offrir à elle-même un petit Noel, raille Me Derbois. Et ce grand naïf de Pierre qui se tourmente au sujet de cette jolie poupée... sans doute, ses élèves, sachant sa situation, lui auront donné des étrennes en espèces; et, elle, au lieu de les employer utilement... Ah! les femmes!

Me Derbois voudrait savoir ce qu'elle choisit. « Cette personne est lente à se décider au gré du notaire. Il a pu voir la main de M. Marc écarter les dentelles et prendre ou reposer quelque chose sur une des tablettes, mais de sa fenêtre, il ne distingue pas l'objet. Enfin, la voici qui reparaît... Elle sort du magasin en remettant son gant, qu'elle garde repoussé sur ses doigts et contemple sa main Parbleu! Elle admire son acquisition, une bague... une bague!

Aussitôt l'indignation de Me Derbois se change en anxiété. Une bague!... Est-ce que son neveu, manquant à sa parole, n'aurait pas

Dès le 22 Octobre

Gare de Granges

DIRECTION St-MAURICE

Dès le 22 Octobre

Omnibus

Omnibus

Jours ouvrables

DIRECTION BRIGUE

ouvrables

Grande baisse de viande

Beau bouilli à fr. 1.30, 1.60 et 1.80 la livre Rôti de bœuf 1.70, 1.90 et 2.- » Bœuf salé extra 1.20, 1.60 et 1.80 Porc salé 1.70, 2.—, et 2.40 Ragoût de bœuf ou de veau 1.30, et 1.70 Belles tétines fraîches et salées 1.20 Graisse de bœuf à fondre 2.50

--- O CHARCUTERIE O-

Saucissons vaudois très secs à fr. 3.10 la livre Saucisses au foie et aux choux 2.60 Saucisses à rôtir ou à frire 2.80 Beaux jambons bien fumés de 5 à 10 kg. 2.80 Côtelettes de porc fumées 2.90 Cervelas à fr. 30 la pièce ou fr. 3.50 la douzaine

--- OCOMESTIBLESO-

Poulets à fr. 5.— le kg. Canards à fr. 4.50 le kg. Lapins » fr. 3.80 » Lièvres à fr. 4.20 » 12 boîtes de sardines à l'huile à fr. 10 la douzaine Haricots verts, 1 litre à fr. 1.50

MAISON

GARE DU FLON

LAUSANNE

TELEPHONE 31.20

Expéditions par retour du courrier, contre remboursement. Pour éviter toute confusion, prière de bien indiquer le prix de la marchandise désirée.

Les commandes de graisse seules ne seront effectuées qua près les commandes accompagnées d'un autre article.

Coffres-forts

incombastibles depuis Fr. 75.— murer dep. Fr. 60.-F. TAUXE Malley-Lausanne.



Baume St-Jacques

de C. Traumann pharm. Bâle Marque déposée en tous pays Prix Fr. 1.50

Remède des familles d'une efficacié reconnue pour la guérison rapide de toutes les plaies en général : ul-rations, brûlures, varice, et jambes ouver:es, hémorrhoïdes, affections de la peau, dartres, etc. Se trouve dans toutes les pharmacies.

Bâle, Pharm St-Jacques

SION: Pharmacie Faust, Martigny, Pharmacie Lovey, Sierre Pharmacie de Chastonay.

Règles Méthode infaillible contr retards.

discrétion. Ecrire à H. Nalban, Pharmacien Petit-Lancy, Genève.

SAGE-FEMME Mme MONTESSUIT

24, rue du Cendrier, Genève roximité de la gde Reçoit tous les jours de 1 à 4 heures. Médecin à disposition,

SAGE-FEMME

Mme Zeender-Hochstrasser

GENEVE Place de la Métropole à côté de l'Hôtel Métropole Pensionnaires. Consultations 1-3 h. Man spricht deutsch Téléphone.

Mme DUPASQUIER-BRON

SAGE-FEMME DIPLOMEE Reçoit des Pensionnaires en tout temps

CONSULTATION - DISCRETION Genève - 2, Place du Port, 2 - Genève Nº des Trams: 1, 2 et 5 Téléph. 42-16

RUE DE LA SION

ACTIONS FACTURES BROCHURES CATALOGUES Cartes d'adresses Memorandums & Enveloppes & & & Registres # # # Chèques - Traites Brochures & & & Prix-courants & &

Menus - Volumes

* s etc. a a a

STATUTS **JOURNAUX** * AFFICHES **PROGRAMMES** Têtes de lettres 2 2 Circulaires 2 2 2 Faire-part 2 1 1 Tableaux Cartes de Visite Etiquettes de vins # # Travaux # # pr. administrations ພ ສະ etc. ຂະ ຂະ ຂະ

Travail prompt et soigné

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Pépinières de Cressy onex H. Hertzchuch GENEVE Arbres fruitiers à couteau et à cidre 🛣

Arbres d'ornement **TELEPHONE 122-08**

rosiers, plantes vivaces Catalogue gratis

HACHE-PAILLE

COUPE-RACINES

CONCASSEURS

Brise-Tourteaux

Semoirs

Demandez nos prospectus

tus gratis au

est la maladie de la glande thyroïde d'un organe très important. Avant d'essayer un remède quelconque contre ce mal ou au cas où tout remède et opérations seraient restés sans résultat, demandez un prospec

Dépôt du STRUMACID, à Ziegelbrücke 28 C'est le seul remède pour faire disparaître le mal.

Plus de froid aux

Avec les nouveaux sabots pour hiver, c'est la chaussure la plus hygiénique, la plus chaude, légère, durable et bon marché. Les essayer, c'est les adopter. Fort rabais aux revendeurs.

Pour tout renseignements, s'adresser à la SABOTINE DE MAL-LEY-LAUSANNE.

envoyé du Front à sa... fiancée, le prix de l cet anneau symbolique, la priant de le choisir, puisqu'on ne trouve dans les tranchées que des bagues d'aluminium, précieuses au point de vue souvenir, mais en général bien

L'imagination de Me Derbois, ainsi aiguillée, s'élance sur la piste des soupçons. Evidemment, Pierre a feint de tenir sa parole, mais il y a manqué, sans doute depuis longtemps, peut-être depuis toujours. Ces questions anxieuses au sujet de Mlle Tardets n'étaient de la part du jeune homme que rouerie. Comme il a su mentir! Un être si loyal peutil être transformé à ce point par l'amour!... L'amour! Le mot choque cet oncle en courroux, non parce que sa vertu s'en offense, mais parce que ce sentiment, quand il est sincère, peut devenir une excuse trop valable aux yeux de beaucoup. Il lui déplaît de l'accorder à son neveu et préfère traiter de caprice, de coupable et vain caprice, le sentiment qu'éprouve Pierre pour une créature certainement indigne de lui, puisqu'elle accepte de se mettre entre le jeune homme et son père adoptif.

« Il me faut absolument, se dit Me Derbois savoir à quoi m'en tenir.»

Il prononça à haute voix, accompagnant chaque syllabe du choc de ses ongles sur la vitre: « ab-so-lu-ment! » Et puis, s'étant bien résolu à « savoir » il se demanda comment y parvenir.

On peut être un notaire plein d'expérience, posséder le flair des bonnes affaires, et n'avoir aucune aptitude pour le rôle de policier. Après d'assez longues réflexions, Me Derbois ne trouva rien de mieux que de commencer par questionner l'antiquaire. Il s'informerait auprès de M. Marc: 1. de la nature exacte de l'objet acheté par « cette personne »; 2. de la valeur du susdit... « Et après? grommela l'oncle de Pierre. Je serai, par ma foi, bien avancé!...

Cependant, n'ayant pu découvrir de meilleur début à son enquête, il n'y voulut pas surseoir un instant et, sans écouter les objurgations de Phrasie, l'avertissant que le déjeuner allait être servi, Me Derbois enfila en hâta son pardessus, décrocha au hasard un chapeau dans le vestibule et s'élança dehors.

- Monsieur! criait la servante affolée, monsieur, vous sortez en pantoufles...

Mais « monsieur » n'entendit point. Il s'éloignait dé à longues enjambées. Phrasie pensa que, sans qu'il y eût pris garde, on était venu chercher le notaire pour un testament in extremis. A tout hasard, elle soupira une oraison jaculatoire en faveur du client au point de mort. Et, comme elle en usait quand le docteur Pierre arrivait en retard aux repas, elle laissa dans l'eau bouillante les œufs à la coque à cet instant cuits juste à point. « Monsieur en serait quitte pour manger ses œufs durs à la vinaigrette.»

Elle venait de les retirer et commençait à en briser la coque à petits heurts délicats, lorsque Me Derbois reparut. Il s'encadra dans la porte de la cuisine sans que la vieille l'eût entendu. Phrasie sursauta si fort que l'œuf qu' elle tenait roula sur le sol.

- Bon!... Monsieur, vous m'avez fait peur si je vous attendais si vite!... Tout était donc préparé?... Il n'y a eu qu'à signer, peut-être? ou bien... le pauvre était-il déjà mort quand vous êtes arrivé?

- Phrasie, ordonna le notaire sans s'attarder à comprendre ces énigmatiques propos, servez-moi immédiatement n'importe quoi

 N'importe quoi! Monsieur aura le déseront durs au lieu d'être mollets... Il y a une jeuner qu'il a commandé, sauf les œufs, qui heure que tout est prêt.

- Bien. Jel n'ai pas le loisir de rester longtemps à table. Je serais même allé directement... là-bas si je ne m'étais aperçu avoir gardé mes chaussons de lisières... il y a beaucoup de boue.

— Monsieur a les pieds mouillés... que ça vous est si mauvais! Un bon rhume, monsieur, je vous le prédis. Vous avez déjà une mine... Oh! c'est vrai que monsieur est tout

 On le serait à moins, soupira le notaire. Il alla s'asseoir à table où Phrasie le poursuivait avec une chaufferette. Il s'emporta. C'est déjeuner qu'il veut... et vite. La vieille, épouvantée de cette violence

inaccoutumée, apporta les œufs en larmoyant. Peine perdue: Me Derbois n'y prit pas garde. Penché en avant, les yeux fixes, il murmurait des choses étranges que Phrasie ne comprit pas. Elle pensa que le froid aux pieds avait eu un résultat foudroyant, car Monsieur délirait déjà... Et ses larmes, changeant d'objet se firent plus abondantes.

Il n'y a pas que la nuit qui porte conseil. Un excellent repas, fiévreusement commencé, mais terminé plus posément, parce que, la première faim apaisée, l'habitude de déguster les mets, chère aux gens d'une autre époque,

apparut qu'en somme, ce qu'il crovait avoir découvert ne lui apprenait rien du tout. Il n'ya guère de bijoux qui ne soient fabriqués à plusieurs répliques. Oui... mais la devise? Eh! bien, la devise aussi peut avoir été copiée; elle n'a rien, en somme, de très original et convient à tous les amoureux.

Lorsque Me Derbois, ayant dégusté après son café le quotidien petit verre de chartreuse revint s'asseoir dans son bureau où, par les soins de Phrasie, un énorme feu de coke grésillait, il commençait à renier la récente émotion dont la vieille servante l'avait vu tout pâle encore. Eh bien qu'il ressentif un léger mal de gorge compliqué de lourdeurs de tête subi certainement à son froid aux pieds subit, il se réjouit d'être sorti, par inadvertance, sans quitter ses pantoufles, puisque cet infime détail, en le ramenant chez lui et donnant ainsi à son esprit le temps de la réflexion, le sauvait d'avoir commis, peut-être une imprudence, très certainement une incorrection. En somme, il l'échappait belle.

Tout compte fait, il se tirait de l'aventure sans autre dommage que l'achat, au moins inutile, d'un vieux bijou, dont l'origine lui apparaissait à chaque instant plus incertaine. Et quand même cette origine lui serait affirmée, cela ne signifierait pas grand chose. Par com-bien de mains a-t-il passé avant de revenir à Maugirac?...

Cependant Me Derbois retira une petite boîte de sa poche. Il voulait revoir cette bague évocatrice de tant d'espoirs décus. Et pour la mieux examiner, il y entra le cinquième doigt de sa main gauche. Cela lui rendit un ressaisit Me Derbois, suffit à mettre un peu | peu de son trouble: « L'autre aussi — Com-

de calme dans les pensées du notaire. Il lui | me tous ces souvenirs d'alors étaient nets en son esprit! — L'autre aussi descendait jusqu'à la dernière phalange de ce doigt, exactement comme celle-ci. Il l'avait essayée...

C'était une chose assez étrange, en vérité, de voir ce vieux homme, coiffé d'une calotte de drap brodé, contempler si longuement avec cet air dubitatif un bijou démodé, fait de deux cercles d'or assez heureusement ciselés, enroulés et élargis en boucle afin d'enserrer une améthyste gravée de ce rébus sentimental: « tu c, tu a, tu e » ma pensée le dernier mot figuré par la fleur de ce nom. M. Derbois ne s'étonne même pas d'avoir un jour choisi pour l'offrir en hommage qui se voulait discret, cette puérile devinette. Il ne s'en étonne point, parce que si M. Derbois comprend mal les choses d'à présent, les choses. d'autrefois qu'il croyait oubliées lui réapparaissent avec la magique puissance qu'il leur connut jadis. Et il peut bien juger les jeunes d'aujourd'hui, sa jeunesse à lui, si soudainement ressuscitée du tombeau d'oubli où il la croyait en poussière, sa propre jeunesse le trouve aussi peu capable de la juger qu'il ne l'eut été quarante ans plus tôt. Il en était à sourire au fantôme d'un étudiant à cheveux blonds, lorsque Phrasie vint avertir M. Derbois que « l'homme d'en face » demandait à sui parler. Elle pinçait les lèvres d'un air désapprobateur, quoi qu'en somme, chez un notaire, toutes sortes de gens aient le droit de pénétrer.

(à suivre)